République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°058

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, M. Jean-Paul GROUILLER, nouveau Maire de la commune devient automatiquement conseiller communautaire titulaire et Mme Murielle CHATRE sa 1ère adjointe devient suppléante.

Oui cet exposé le Conseil Communautaire :

- Accueille M. Jean-Paul GROUILLER, comme conseiller communautaire titulaire et Mme Murielle CHATRE comme sa suppléante.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-058-DE...

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°059

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de M Jean-Luc FAVARD de la commune de la Bénisson Dieu, M. Marc LAPALLUS, 1er suppléant de la Commission d'Appel d'Offres devient automatiquement titulaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Marc LAPALLUS comme nouveau titulaire de la commission d'appel d'offres.

Titulaires

Monsieur	FRACHISSE	Robert	Le But	42670	ECOCHE
Monsieur	GROSDENIS	Henri	855 Chemin Pont Chambost	42460	ARCINGES
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	4 place aristide Briand	42190	CHARLIEU
Monsieur	POINTET	Pierre	La Fleur de Lierre	42190	CHANDON
Monsieur	LAPALLUS	Marc	Le Châtelet	42460	CUINZIER

Suppléants

Monsieur	DUBUIS	Pascal	Chantoiseau	42460	VILLERS
Monsieur	LACROIX	Jérémie	300, Route de Malfarat	42190	CHARLIEU
Monsieur	PRETRE	Daniel	Marchangy	42190	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	PALLUET	Joel	Les Verchères	42750	MAIZILLY

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-059-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°060

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLECT

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la commune a désigné un nouveau représentant de la CLECT. Mme Frédérique BOSIO sera membre titulaire de la commission locale d'évaluation des charges transférées et Mme Martine CHALEAT, suppléante.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Modifie la composition de la CLECT pour tenir compte du changement opéré pour la commune de La Bénisson Dieu :

Civilité	NOM	Prénom	Adresse	CP	Ville
Monsieur	LARGER	Stéphane	Le Bourg	42460	ARCINGES
Madame	COURONNE	Muriel	Le Rez	42670	BELLEROCHE
Madame	LABROSSE	Françoise	Trémontet	42670	BELMONT DE LA LOIRE
Madame	BOSIO	Frédérique	1 chemin des Duffourtes	42720	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	MARTIN	Jean-Luc	Les Cerfonneries	42460	BOYER
Madame	LONGERE	Christiane	Allée Borchamps	42720	BRIENNON
Madame	VAGINAY	Hélène	Chabas	42460	LE CERGNE
Madame	FINO	Catherine	20 chemin de la Mairie	42190	CHANDON
Monsieur	HERTZOG	Etienne	573 route des Brosses	42190	CHARLIEU
Madame	PEGUET	Isabelle	Le Malviré	42460	CUINZIER
Monsieur	FRACHISSE	Robert	Le But	42670	ECOCHE
Monsieur	POULETTE	Philippe	Ronchevol	42460	LA GRESLE
Monsieur	LOMBARD	Jean-Marc	"Chez Veaudeau"	42460	JARNOSSE
Monsieur	GAUDARD	Pierre	LE BOURG	42750	MAIZILLY
Monsieur	LARUE	Fabien	Les Roches	42750	MARS
Monsieur	MARC	Gérard	Champion	42720	NANDAX
Monsieur	JARSAILLON	Philippe	Château du Poyet	42720	POUILLY S/S CHARLIEU
Monsieur	VALORGE	René	Le Vieux Bourg	42750	ST DENIS DE CABANNE

Monsieur	CROZET	Yves	Le Bourg	42670	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Monsieur	CHENAUD	Fabrice	253, chemin de Bois Plan	42190	ST NIZIER S/S CHARLIEU
Monsieur	THORAL	Yves	Les Perches Nord	42190	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	PRETRE	Daniel	Marchangy	42190	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	BONNEFOND	Michel	Les Arras	42460	SEVELINGES
Monsieur	DUBUIS	Pascal	Chantoiseau	42460	VILLERS
Monsieur	MOULIN	Bernard	6 chemin de Pailleux	4272	VOUGY

SUPPLEANT

Monsieur	BAUDIER	David	Torarot	42460	ARCINGES
Madame	CHETAIL	Marguerite	Le Bourg	42670	BELLEROCHE
Monsieur	VIVRAN	Michel	Belleville	42670	BELMONT DE LA LOIRE
Madame	CHALEAT	Martine	2 impasse Thiollet	42720	LA BENISSON-DIEU
Monsieur	CHARTIER	Christophe	Les Cordeliers	42460	BOYER
Monsieur	FAYOLLE	Jean	243 route de Roanne	42720	BRIENNON
Monsieur	ANTOINAT	Guy	Le Bois de Joux	42460	LE CERGNE
Monsieur	DURANTIN	Michel	806 chemin de la Goutte Thessonnière	42190	CHANDON
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	4 place Aristide Briand	42190	CHARLIEU
Monsieur	BRETON	Jean Jacques	Rue du théâtre	42460	CUINZIER
Monsieur	BUTAUD	Jean-Charles	Le Bourg	42670	ECOCHE
Monsieur	ARTHAUD	Olivier	Pralong	42460	LA GRESLE
Madame	VAGINAY	Valérie	Le Château	42460	JARNOSSE
Monsieur	PALLUET	JOEL	DES VERCHERES	42750	MAIZILLY
Monsieur	LANOË	Joël	Les Bruyères	42750	MARS
Monsieur	DUMOURIER	Rolland	Les Communes	42720	NANDAX
Madame	LOUDOT	Nathalie	Les Justices	42720	POUILLY S/S CHARLIEU
Monsieur	DEMURGER	Jean-François	200 Quartier Démurger	42750	ST DENIS DE CABANNE
Madame	LABROSSE	Simone	Bourg Lafay	42670	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Madame	BURDIN	Cécile	1302, route de marcigny	42190	ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Madame	FONTIMPE	Bernadette	Les Perches Nord	42190	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Monsieur	FARGEAT	Bernard	Les Quarts	42190	ST PIERRE LA NOAILLE
Monsieur	NONY	Roger	151 impasse Buissonnière	42460	SEVELINGES
Monsieur	RAYMOND	Guy	Hameau Berthier	42460	VILLERS
Madame	DENONFOUX	Marie-Christine	21 rue du Morlandet	42720	VOUGY

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20180515-N2018-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2018

Affichage : 15/05/2018

République Française –Département de la Loire 2018-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°061

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES MUTUALISATION

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la commune a désigné un nouveau représentant pour la commission ressources humaines mutualisation, Mme APPOLIS Sandrine.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne Mme APPOLIS Sandrine comme représentante pour la commission ressources humaines mutualisation.

Civilité	Adresse	CP	Commune
Monsieur Yves CROZET	Le Bourg	42670	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Madame APPOLIS Sandrine	4 route de la Teyssonne	42720	LA BENISSON DIEU
Monsieur Philippe JARSAILLON	Château du Poyet	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU
Madame Martine MIJAT	Le Cartelier	42750	MARS
Monsieur Bernard MOULIN	6 chemin de Pailleux	42720	VOUGY
Monsieur Pierre POINTET	La Fleur de Lierre	42190	CHANDON
Madame Hélène VAGINAY	Chabas	42460	LE CERGNE

Personnes ressources			
Monsieur Etienne HERTZOG	573 route des Brosses	42190	CHARLIEU
Monsieur Robert FRACHISSE	Le But	42670	ECOCHE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-061-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°062

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT (SCOT ADS PCAET HABITAT)

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la commune propose un nouveau représentant pour la commission aménagement (SCOT, ADS, PCAET, Habitat), M GODINOT Alain.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne M GODINOT Alain comme représentant pour la commission aménagement (SCOT, ADS, PCAET, Habitat).

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Monsieur	ROZET	Romaric	Le Sarrazin	42670	BELLEROCHE
Madame	SILLIEN	SYLVIE	417 Chemin de Péterenard	42190	CHANDON
Monsieur	GODINOT	Alain	4 route de la Marande	42720	LA BENISSON DIEU
Monsieur	VERMOREL	Michaël	Les Quatres Croix	42460	LA GRESLE
Monsieur	GILLET	Georges	Michaudon,	42750	MAIZILLY
Monsieur	VERMOREL	Jean	Bois Vernay	42670	ST GERMAIN LA MONTAGNE
Monsieur	NONY	Roger	151 impasse Buissonnière	42460	SEVELINGES
Monsieur	ROBIN	Didier	Le Bourg	42460	VILLERS
Monsieur	ANTOINAT	Guy	Le Bois de Joux	42460	LE CERGNE
Madame	DENONFOUX	Christine	21 rue du Morlandet	42720	VOUGY
Madame	ROCHE	Monique	Aillant	42720	POUILLY S/S CHARLIEU
Monsieur	DUBUIS	Jérôme	4 rue François Mitterand - Résidence Sandy	42300	MABLY
Monsieur	MARC	Gérard	Champion	42720	NANDAX
Monsieur	CHENAUD	Fabrice	253, chemin de Bois Plan	42190	ST NIZIER S/S CHARLIEU
Monsieur	LARUE	Fabien	Les Roches	42750	MARS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-062-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 04 MAI 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°063

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau représentant dans le collège « élus » de l'EPIC Office de tourisme.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne M Michel BONNEFOND comme titulaire et Mme DUGELET Isabelle comme suppléante pour représenter la Communauté de Communes à l'EPIC Office de tourisme.

Civilité	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Représentant
Monsieur	VALORGE	René	Rue du Vieux Bourg	42750	ST DENIS DE CABANNE	Titulaire N° 1
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	4 Place Aristide Briand	42190	CHARLIEU	Titulaire N° 2
Madame	MATRAY	Jean-Luc	Le Bouis	42670	BELMONT DE LA LOIRE	Titulaire N° 3
Monsieur	DESBOIS	Martine	10 rue de la Solitude	42190	CHARLIEU	Titulaire N° 4
Monsieur	ROCHE	Monique	Aillant	42720	POUILLY S/S CHARLIEU	Titulaire N° 5
Madame	LONGERE	Christiane	8 allée Borchamps	42720	BRIENNON	Titulaire N° 6
Monsieur	LAPALLUS	Marc	Le Chatelet	42460	CUINZIER	Titulaire N° 7
Monsieur	THORAL	Yves	Les Perches Nord	42190	ST HILAIRE S/S CHARLIEU	Titulaire N° 8
Monsieur	BONNEFOND	Michel	280 route de la Croix Couverte	42460	SEVELINGES	Titulaire N° 9
Madame	CALLSEN	Marie-Christine	95, chemin des Gatilles	42190	ST NIZIER S/S CHARLIEU	Titulaire N° 10
Monsieur	CHETAIL	René	La Gare	42670	BELLEROCHE	Titulaire N° 11
Monsieur	PALLUET	Joël	DES VERCHERES	42750	MAIZILLY	Suppléant N°1
Monsieur	MARC	Gérard	Champion	42720	NANDAX	Suppléant N°2
Madame	DUGELET	Isabelle	Le Chalu	42460	LA GRESLE	Suppléant N°3

Membres du comité de direction professionnels

CIVILITE	Représentant
Association "Les Amis des Arts " De Charlieu	Titulaire N° 1
Association "Musée école de Belleroche"	Titulaire N° 2
Association "Les Amis des musées " De Charlieu	Titulaire N° 3
Une des associations ou unions commerciales du territoire	Titulaire N° 4
Un hébergeur secteur Charlieu	Titulaire N° 5
Un hébergeur secteur Belmont	Titulaire N° 6
Un hôtelier-restaurateur	Titulaire N° 7
Un représentant des acteurs touristiques	Titulaire N° 8
Une association de bénévoles en lien avec le tourisme	Titulaire N° 9
Un organisateur de manifestations sur le territoire	Titulaire N° 10
Un restaurateur	Suppléant N°1
L'association "Les amis de l'Abbaye de la Bénisson Dieu"	Suppléant N°2
Un organisateur de manifestations sur le territoire	Suppléant N°3

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-063-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : null
Affichage : 04/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°064

OBJET : MODIFICATION DU REPRESENTANT A L'ASSOCIATION CANAL ROANNE DIGOIN

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la Communauté de Communes doit redésigner son représentant à l'association.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne Mme Martine DESBOIS pour représenter la Communauté de Communes à l'association Canal Roanne Digoin.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter :
du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-064-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°065

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION ROANNAIS TOURISME

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la Communauté de Communes doit redésigner son représentant à l'association.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne Mme Murielle CHATRE pour représenter la Communauté de Communes à l'association Roannais Tourisme.

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	FONCTION
Monsieur	BERTHELIER	Bruno	4 Place Aristide Briand	42190	CHARLIEU	Délégué titulaire
Madame	CHATRE	Murielle	1 chemin de la Goutte Lorgnière	42720	LA BENISSON-DIEU	Déléguée titulaire
Madame	LONGERE	Christiane	Allée Borchamps	42720	BRIENNON	Déléguée titulaire

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 14 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180514-N2018-065-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2018
Affichage : 14/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°066

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS A LA ROANNAISE DE L'EAU

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la Communauté de Communes doit redésigner son représentant.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigner M Jean-Paul GROUILLER comme titulaire et M Alain GODINOT comme suppléant pour représenter la Communauté de Communes à la Roannaise de l'eau.

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Délégués
Monsieur	MEUNIER	Gérard	Vèvre	42720	BRIENNON	Titulaire
Monsieur	GROUILLER	Jean-Paul	2 route de la Marande	42720	LA BENISSON-DIEU	Titulaire
Monsieur	GIRAUD	Jean-Paul	2 rue Saint Éloi	42720	BRIENNON	Suppléant
Monsieur	GODINOT	Alain	4 route de la Marande	42720	LA BENISSON-DIEU	Suppléant

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-066-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°067

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

M. le Président explique au Conseil Communautaire que suite au départ de M Jean-Luc FAVARD du conseil municipal de La Bénisson Dieu, la Communauté de Communes doit redésigner un représentant à la commission enfance jeunesse.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne Mme Murielle CHATRE pour siéger à la commission enfance jeunesse.

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Madame	ROY	Marie Laure	Bouillon	42460	ARCINGES
Madame	LABROSSE	Françoise	Trémontet	42670	BELMONT DE LA LOIRE
Madame	BRISEBRAS	Sylvie	Les Genets	42460	BOYER
Madame	CHEVALIER	Yvette	65 route des Guittons	42720	BRIENNON
Madame	LAPALUS	Sylvie	67 chemin de Grange Courte	42190	CHANDON
Madame	FEJARD	Carole	278 route de Villers	42191	CHANDON
Madame	URBAIN	Sandrine	3 rue Treuil Buisson	42190	CHARLIEU
Madame	REBERGUE	Ingrid	118 route de Charlieu	42460	CUINZIER
Madame	FOUILLAND	Marion	Le But	42670	ECOCHE
Madame	CHATRE	Murielle	1 chemin de la Goutte Lorgnière	42720	LA BENISSON DIEU
Madame	PALLUET	Christine	Lassy	42460	LE CERGNE
Madame	MIJAT	Martine	Le Cartelier	42750	MARS
Madame	CHASSAGNITE	Sylvie	Domaine Labrosse	42720	NANDAX
Monsieur	JARSAILLON	Philippe	Château du Poyet	42720	POUILLY S/S CHARLIEU
Madame	DULAC	Myriam	166 route de la Gresle	42460	SEVELINGES
Madame	DANJOUX	Laetitia	374 Chemin des Avaizes	42750	ST DENIS DE CABANNE
Madame	LAMURE	Delphine	Sorillard	42190	ST HILAIRE S/S CHARLIEU
Madame	DUCROS	Patricia	Le Bois Dieu	42190	ST PIERRE LA NOAILLE
Madame	COMBES	Véronique	Les Beluzes	42460	VILLERS
Monsieur	DEBOUT	Jacques	26 rue du 19 mars 1962	42720	VOUGY

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du....04 MAI 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-067-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°068

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYMISOA

M. le Vice-président en charge de l'environnement présente les nouveaux statuts du SYMISOA qui tiennent compte du changement de siège administratif mais aussi de la compétence GEMAPI :

Compétence GEMAPI
Le SYMISOA exerce à l'échelle du bassin versant du Sornin, pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI, telle que définie au L211-7 du code de l'environnement, qui recouvre :
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Rentre dans le cadre de cette compétence l'activité du syndicat sur les différentes missions suivantes :
Réduction de la vulnérabilité aux inondations
• Gestion des systèmes d'endiguement existants :
- gestion, surveillance et entretien du système d'endiguement suivant : digue du Bézo, située le long du Bézo à Charlieu (n° SIOUH : FRD0420035)
- régularisation du système d'endiguement, réalisation de l'étude de danger
- suppression ou déplacement de digues
• Le cas échéant, réalisation d'études et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux pour la protection ou la prévention contre les inondations
• Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des évènements passés ...
Préservation, entretien, restauration des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation
Les travaux d'entretien et de restauration réalisés par le SYMISOA s'inscrivent exclusivement dans le cadre de l'intérêt général. Ils ne sont pas systématiques sur tous les linéaires, mais suivent des plans *de*

gestion et des programmes définis à l'échelle du bassin versant, afin de concourir aux objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Ils comportent :

• surveillance, entretien, restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et des annexes fluviales
• entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur (expansion des crues, continuité latérale et enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau)
• restauration de la continuité écologique : études et travaux d'intérêt général, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages,
• surveillance, entretien et restauration des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique zones humides
• maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du bassin versant ou de tronçons de cours d'eau ; élaboration et animation de programmes d'action (contrat de milieu, …)

Autres compétences

Il s'agit de missions mises en œuvre au titre de l'intérêt général, parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

Surveillance et gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau

• Lutte contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers…
• Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau
• Etudes et travaux touchant au suivi et à la préservation de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, poissons migrateurs…
• Suivi de l'hydrologie et de la qualité de l'eau

Animation, communication

• Animation et maîtrise d'ouvrage des outils de gestion ou de planification
• Sensibilisation et appui technique auprès des élus
• Communication générale, information de la population, actions pédagogiques

Prestations à la demande

Le syndicat peut assurer, dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles des marchés publics, des prestations à la demande et pour le compte de ses membres et d'établissements publics ou collectivités territoriales non membres. Le champ territorial de l'autorisation de conventionner est fixé aux 3 départements limitrophes du bassin versant (Loire, Saône et Loire et Rhône).

Et modification du siège du syndicat
Nouvelle adresse à compter du 12 février 2018 :
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- valide les nouveaux statuts du SYMISOA.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du…..03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes,

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-068-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°069

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES CONTRAT TRAMES BLEUES ET VERTES

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement rappelle que dans le cadre du contrat Vert et Bleu Roannais 2018-2022, un certain nombre d'actions seront portées par Charlieu-Belmont Communauté, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et Roannais Agglomération. Certaines d'entre elles devront faire appel à des compétences extérieures pour être menées à bien.

Il est donc proposé de constituer entre Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté et la Communauté de communes du Pays d'Urfé un groupement de commandes

Ce groupement serait créé en vue de la passation d'accords-cadres communs mono-attributaires pour la réalisation des actions suivantes du contrat vert et Bleu Roannais :

1. ***Programme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques à destination des scolaires***, correspondant aux marchés de prestations de services de journées pédagogiques et de transports

2. ***Manifestation évènementielle sur le thème de la biodiversité à destination des scolaires ayant participé aux actions de sensibilisation en lien avec la trame bleue*** (correspond aux journées pédagogiques « Bord de Loire » concernant uniquement Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté), correspondant aux marchés de prestations de services de « journées pédagogiques » et de transports ainsi qu'aux frais divers organisationnels gérés par devis.

3. ***Elaboration d'une étude bilan du contrat Vert et Bleu***, évaluation des actions portées par le contrat correspondant au marché de prestations de services « étude-bilan ».

Roannais Agglomération serait désigné par les membres du groupement, comme coordonnateur du groupement de commandes.
Il exercerait notamment les missions suivantes :

- Arrêter le mode des consultations conformément aux dispositions légales ;
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises sur la base des besoins exprimés par chacun des membres ;
- Organiser, l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ;
- Assurer l'organisation et le secrétariat de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) de groupement qui sera celle du coordonnateur ;
- Aviser les candidats non retenus et fournir les éléments de réponse au cas où l'un de ces derniers demanderait par écrit les motifs de rejet de sa candidature ou de son offre ;
- Choisir les cocontractants au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement et attribuer les marchés ;
- Signer, notifier et exécuter les accords-cadres au nom de l'ensemble du groupement ;
- Faire l'avance et régler l'ensemble des frais liées à l'exécution des marchés et établir les demandes de remboursement aux autres membres du groupement selon la clé de répartition précisée en annexe 1 de la présente convention.

Les frais d'insertion et de publicité liés à la consultation seront pris en charge par le coordonnateur.

Charlieu Belmont Communauté et la Communauté de communes du Pays d'Urfé, membres du groupement, s'engageraient à :

- Transmettre un état de leurs besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Indiquer au coordonnateur la ou les personnes habilitées à siéger, avec voix consultative, en tant que personnalités compétentes au sens de l'article L 1414-3 –III du Code Générale des Collectivités Territoriales, à la Commission d'Appel d'Offres du groupement du coordonnateur ;
- Participer aux réunions de la C.A.O. du groupement du coordonnateur ;
- Procéder au remboursement des frais avancés par le coordonnateur au titre des marchés selon la clé de répartition définie en annexe 1 de la convention.

		Montant prévisionnel	Autofinancement des maîtres d'ouvrage							
			taux	montant	Clé de répartition					
					R. Agglo		CBC		CCPU	
		en € TTC			taux	montant	taux	montant	taux	montant
ANI 4	Mise en place et coordination d'un programme d'éducation à l'environnement (journées d'animation, intervention en classe, sorties de terrain) et de sensibilisation à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques à destination des scolaires	150 000	0,20	30 000	0,5263	15 789	0,329	9 870	0,1447	4 341
ANI 6.1	Années 1 à 3 : Mise en place et coordination d'un programme d'évènements sur les thèmes de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques à destination des scolaires => Trame Bleue *Pour mémoire : action commune au programme Bords de Loire en Roannais*	45 000	0,2083	9 375	0,50	4 687,50	0,50	4 687,50	0	0
ANI 6.1	Année 4 : Mise en place et coordination d'un programme d'évènements sur les thèmes de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques à destination des scolaires => Trame Bleue	15 000	0,20	3 000	1	3 000,00	0	0	0	0,00
ETU 10	Elaboration d'une étude bilan du contrat vert et bleu, évaluation des actions portées par le contrat	50 000	0,20	10 000	0,5263	5 263	0,329	3 290	0,1447	1 447
TOTAL		260 000	20,14%	52 375	11,05%	28 740	6,86%	17 848	2,23%	5 788

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de groupement de commandes avec Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-069-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°070

OBJET : AVENANT AU MARCHE D'ETUDE DE TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Vice-président en charge de l'environnement précise que pour rectifier une incohérence entre les pièces du marché, il y a lieu de revoir l'article 12 du cahier des clauses administratives particulières, du marché d'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement, concernant la variation du prix et de préciser que le mois de référence est le mois précédent la consultation à savoir octobre 2016.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Modifie l'article 12 du CCAP pour indiquer que le mois de référence pour le calcul de la révision est le mois d'octobre 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-070-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°071

OBJET : ADHESION COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » SIEL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, explique que le SIEL fait évoluer la compétence optionnelle éclairage public suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Chaque commune, a dû recevoir une proposition du SIEL en ce sens.

Charlieu-Belmont Communauté a délégué cette compétence au SIEL jusqu'au 31 décembre 2018, néanmoins compte tenu des changements apportés et pour en bénéficier il conviendrait de renouveler dès à présent l'adhésion et ce pour 6 ans.

Les changements consistent en :
- L'inscription en investissement du changement systématique des sources (tous les 5 ans) avec la partie maintenance en fonctionnement.
- L'adhésion pour 6 ans puis reconduction tacite annuelle

Le volet maintenance comprend un choix entre le niveau 1 de maintenance complète ou le niveau 2 de maintenance simplifiée.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que le transfert nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés, que la collectivité reste toutefois propriétaire, le SIEL n'étant qu'affectataire pendant la durée de l'adhésion. A ce titre le SIEL règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maitre d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Les montants de participations pour la compétence optionnelle « éclairage public » sont les suivants :

SECTION		INVESTISSEMENT en €/foyer		FONCTIONNEMENT en €/foyer					
Participation selon la catégorie de la commune où se trouvent les installations Urbaine = A, B,C Rurale = D, E, F		Changement systématique des sources		Maintenance des installations		Nettoyage complémentaire	Maintenance sans plan d'investissement pour la programmation du changement des lampes à vapeur de mercure	Passage en simplifiée à 3 ans par délibération	
Type maintenance	Catégorie de la commune	Lampe	LED	Lampe	LED	Lampe et LED	Lampe et LED	Lampe	LED
Simplifiée	urbaine	4.55	0.00	23.45	21.65	15.00	34.00	Pas concerné	
	rurale	3.22		16.58	13.45				
Complète	urbaine	5.84		30.06	29.55		39.00	32.80 Invest : 5.84 Fonct : 26.96	26.45
	rurale	4.05		20.85	18.55			22.70 Invest : 4.05 Fonct. :18.65	16.35
Consommation d'électricité en TTC : 155.81 €/Kva installé + 0.087 €/Kwh consommé .prix fermes (HTT) pour les 3 ans du marché d'achat d'énergie (2016 – 2018) . et majorés en fonction de l'évolution du TURPE, de la CSPE *(Contribution au Service Public de l'Electricité)*, de la TCFE *(Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)*, de la CTA *(Contribution Tarifaire d'Acheminement)* et de la TVA (5.5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation).									
Travaux Neufs : taux de participation de la commune du lieu des travaux selon sa catégorie : catégorie A et B= 98% C= 95% D = 81 % E = 71 % F = 56 %									

Les montants participatifs sont pour la maintenance et les travaux neufs révisables annuellement sur la base des indices TP12c maintenance et TP12b travaux du mois de décembre de l'année N-1.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Adhère pour 6 ans minimum à compter de l'année 2018 à la compétence optionnelle « éclairage public » du SIEL dont le contenu est décrit en annexes
- Choisit l'option voies publiques
- Choisit la maintenance complète de niveau 1
- Décide de mettre à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion
- Décide que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public
- Dit que la collectivité s'engage à verser les participations correspondantes aux options choisies ainsi qu'à régler toutes les sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenues pendant la durée de l'adhésion.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets 2018 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-071A-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°072

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DECHETS MENAGERS

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget déchets ménagers :

FONCTIONNEMENT

dépenses				recettes			
023	Virement à la section d'investissement		3 500,00 €				
Chap. 011	6063	Fournitures entretien et petit équipement Service NA	- 3 500,00 €				
Total			**0,00 €**	**Total**			**- €**

INVESTISSEMENT

dépenses				recettes			
OP. 49 Déchetteries	2188	Autres immobilisations corporelles Service 01	3 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement		3 500,00 €
Total			**3 500,00 €**	**Total**			**3 500,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget déchets ménagers telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-072-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°073

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget principal :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
657363	Subvention au budget annexe Zone de Po	2 000,00 €	73111	Contributions directes	137 758,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 2 000,00 €	73112	CVAE	- 24 528,00 €
			73113	TASCOM	- 30 268,00 €
6063	Fournitures de petits équipements	129 597,00 €	73114	IFER	4 708,00 €
			74834	Allocations compensatrices TH	41 101,00 €
			74835	Allocations compensatrices TP	826,00 €
Total		**129 597,00 €**	Total		**129 597,00 €**

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
27638	Créances sur un autre établissement publi	995 004,00 €	024	Produits des cessions	995 004,00 €
op47 2312	Immobilisations en cours	- 2 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	-2 000,00 €
Total		**993 004,00 €**	Total		**993 004,00 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-073-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°074

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de budget annexe zone des Béluzes à Pouilly sous Charlieu.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2018 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

BUDGET PRIMITIF ZONE DES BELUZES POUILLY SOUS CHARLIEU 2018		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	**1 061 039.00**	**1 061 039.00**
Section de fonctionnement	**1 063 039.00**	**1 063 039.00**

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-074-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°075

OBJET : NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

M. le Vice-président en charge des finances informe le Conseil Communautaire que Mme la Trésorière demande le passage en non-valeur d'une somme de 70 € qui concerne un avoir sur un abonnement internet de la médiathèque (2010) au nom de Wanadoo Interactive.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte l'admission en non-valeur de 70 € sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-075-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°076

OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE CONTRAT DE LOCATION POUR LE CABINET DENTAIRE DE BELMONT

M. le Président précise que les travaux vont s'achever d'ici le 20 avril. Le professionnel de santé prévoit une ouverture le 4 juin mais dès le 27 avril il commence l'installation de son matériel, et une inauguration est prévue le samedi 2 juin à 11h.
Ainsi un projet de contrat de location a été préparé, comme suit :
Le bien est situé à Belmont de la Loire dans un immeuble situé route des Echarmeaux en rez-de-chaussée principalement.
Désignation cadastrale : le bien est situé en partie sur les parcelles AC 344 et AC 193.
La communauté de communes s'est rendue propriétaire du bien par acquisition le 23 novembre 1996.
Au rez-de-chaussée (120 m²) :

- Une salle d'attente et un espace d'accueil, des sanitaires, deux salles de soins pour l'exercice professionnel, un local de radiographie, un espace de stérilisation, une pièce dédiée au laboratoire pour les prothèses, un bureau un vestiaire avec une douche et des sanitaires
- En sous-sol : un espace technique et de stockage accessible du rez-de-chaussée par un escalier intérieur (surface indicative de de 30 m²)

Le parking situé devant le local loué est commun avec les occupants de l'ensemble du ténement immobilier.

Le contrat serait conclu à compter du 25 avril 2018 et ce pour une durée de 9 ans. Son terme sera donc le 24 avril 2024. Passée cette date, un renouvellement pourra être accepté sur décision expresse de Charlieu Belmont Communauté et du preneur.

Le loyer mensuel serait établi à 500.00 € HT. Les loyers seront assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Une révision annuelle sera appliquée le 1er jour du mois suivant la date anniversaire du bail soit chaque 1er mai le loyer sera révisé en fonction du dernier indice des loyers des activités tertiaires publié.
L'indice de référence est celui paru en mars 2018.
Toutes sommes dues par le preneur au propriétaire au titre des loyers, charges et impôts quelconques

seront payées au Trésor Public de Charlieu, comptable du Propriétaire.
Les charges seront directement supportées par le preneur concernant l'eau, le gaz et l'électricité notamment (abonnement au nom du preneur). Pour la fourniture gaz facturation par la communauté de communes (sur la base des compteurs calorifiques).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer le contrat de location avec le professionnel de santé pour un loyer mensuel de 500 € HT ;
- Valide les conditions du projet de contrat de location telles que définies plus haut.
- Dit que les recettes sont prévues au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-076-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°077

OBJET : : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Vice-président en charge des ressources humaines présente les évolutions à venir du tableau des effectifs :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attachés territoriaux :			
- Attaché territorial principal	TC	2 + 1= 3	Effet au 19 août 2018
- Attaché territorial	TC	2 – 1 = 1	
Rédacteur :			
- Rédacteur	TC	+1= 1	Effet au 1er mai 2018
Adjoints administratifs territoriaux :			
- Adjoint administratif principal de 1ière classe	TC	2+1 = 3	Effet au 27 juin 2018
- Adjoint administratif principal de 2ième classe	TC	3-1= 2	Effet au 27 juin 2018
	17 H 3O	+ 1 = 1	Effet au 1er janvier 2018
- Adjoint administratif territorial	TC	3 – 1 =2	Effet au 1er mai 2018
	17 H 3O	1-1 = O	Effet au 1er janvier 2018

FILIERE TECHNIQUE		
Adjoints techniques territoriaux :		
- Adjoint technique principal de 2ième classe	TC	1+3=4
- Adjoint technique territorial	TC	1O-3=7

FILIERE CULTURELLE		
Adjoints territoriaux du patrimoine :		
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 2ième classe	TC	3 – 1 = 2
- Adjoint territorial du patrimoine, principal de 1ière classe	TC	+ 1 = 1

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les modifications proposées, le reste du tableau des effectifs restant inchangé.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALLORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-2018-077-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°078

OBJET : : PISCINE DE PLEIN AIR SAISON 2018 : GESTION DES COURS DE NATATION

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines rappelle que les cours de natation et d'aquagym sont encaissés sur la régie sur la base des tarifs votés par le conseil communautaire.
Les cours seront dispensés par un maître-nageur détenant le diplôme de Maître-Nageur Sauveteur ou le BEESAN en dehors de son planning de surveillance des bassins de façon à ce que deux surveillants soient présents en permanence lors de l'accès aux bassins des usagers.
L'accès aux cours sera limité à 5 enfants par cours pour les leçons de natation qui dureront une demi-heure.
Les cours seront fixés librement par le Maître-Nageur en accord avec les usagers les matins pendant les horaires d'ouverture au public.
L'accès aux cours sera limité à 15 personnes par cours pour les leçons d'aquagym qui dureront trois quarts d'heure. Les cours d'aquagym seront dispensés deux fois par semaine à jour et heure fixes.
La réalisation des cours par le Maître-Nageur entrainera le versement d'une vacation d'un montant correspondant à 75 % du prix acquitté par l'usager, les 25 % restants revenant à la collectivité.
Le nombre de vacation mensuelle par maître-nageur sera déterminé par le chef de bassin qui transmettra un état au service de la comptabilité afin qu'il procède au versement des vacations par le biais des traitements mensuels. Le montant de la vacation est exprimé en montant brut auquel seront retirées les charges salariales et patronales applicables le cas échéant. Il est précisé que ces modalités sont équivalentes à ce qui se pratiquait avec la ville de Charlieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve les modalités de dispense des cours d'aquagym et de natation telles que définies ci-dessus ainsi que le versement de vacation aux maîtres-nageurs à hauteur de 75 % de la somme acquittée par l'usager par le biais de leur traitement mensuel ou pour le cas de l'agent mis à disposition de la ville de Charlieu d'un traitement exceptionnel à verser en septembre 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes,
M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-078-DE...

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°079

OBJET : PARTICIPATION A INITIATIVE LOIRE POUR 2018

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder pour l'année 2017 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur.
Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1er développement avec pour pré-requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire.
Depuis 1996, ce sont 193 projets qui ont été accompagnés sur Charlieu Belmont Communauté, ce qui représente 1 265 000 €.
Par ailleurs, depuis 3 ans, des permanences sont organisées au siège de la Communauté de Communes avec une participation qui est en augmentation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'accorder pour l'année 2018, 5 800 € d'aide au fonctionnement d'Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fond prêt d'honneur
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Initiative Loire pour l'année 2017 et 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-079-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°080

OBJET : ACTION TRANSMISSION REPRISE : GARANTIE DE FINANCEMENT AUX CHAMBRES CONSULAIRES

M Jean-Luc MATRAY, Vice-président en charge du développement économique rappelle aux conseillers communautaires l'opération qui consiste d'abord à démarcher les potentiels cédants afin de faire un point sur leur situation, leurs besoins et le cas échéant, les inciter à anticiper. Chaque intercommunalité du roannais a défini ses priorités. Pour Charlieu-Belmont Communauté cela représente 291 courriers à envoyer dans un premier temps puis des entretiens téléphoniques seront réalisés pour les personnes intéressées. Ils seront conduits par le service développement économique.
Les critères retenus sont : les entreprises artisanales commerciales et industrielles dont le chef d'entreprises à plus de 55 ans ou bien encore toutes activités dont le chef d'entreprise à plus de 50 ans et 7 ans d'exercice.
Pour les entreprises intéressées, un diagnostic gratuit adapté à leur taille et leur situation leur sera proposé. Il comprendra un état des points forts et faibles de l'entreprise, des actions correctives préalables à conduire (ex : investissement, mise aux normes, réorganisation du travail…), une évaluation du prix de vente, une mise en ligne de l'annonce et une mise en relation avec les repreneurs.
Un accompagnement pour mettre en œuvre les actions préalables pourra être activé. Ce travail sera mené par les chambres consulaires. Les intercommunalités seront associées.
Pour les cas qui le nécessitent, un comité transmission d'entreprise composé des représentants des experts privés pourra être activé.
Les prestations réalisées par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne et la CMA de la Loire font l'objet d'un dossier LEADER (aide du FEADER) Roannais. L'action a reçu un avis favorable en comité d'audition LEADER le 20 mars 2018. Le dossier est également passé en sélection en comité de programmation le 3 avril 2018.
Si le comité de programmation LEADER Roannais peut sélectionner et retenir les projets, il est, à ce jour, comme l'ensemble des comités d'Auvergne Rhône-Alpes, dans l'incapacité de notifier les subventions. Le comité de programmation ne sait pas quand il pourra le faire. Dans la mesure où les chambres consulaires ont déjà connu des situations similaires qui ont conduits au non-paiement de la subvention, elles ne souhaitent pas engager l'action sans avoir un arrêté attributif de subvention.
Afin que l'action puisse débuter en avril, il est proposé que les intercommunalités garantissent au

prorata du volume de prestation qui se déroulera sur leur périmètre, le montant de subvention LEADER des chambres consulaires. Autrement dit, CBC versera les subventions aux chambres consulaires que si le programme LEADER ne pouvait jamais établir les arrêtés attributifs de subvention.

Pour Charlieu Belmont Communauté :

- 44 % des prestations qui vont être réalisées par la CMA, verserait une subvention de 14 980 € à la CMA de la Loire.
- 19 % des prestations CCI, verserait une subvention de 2 303 € à la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.

Ces subventions seront versées à la condition que les dossiers de subvention LEADER soient sélectionnés par le comité de programmation et que le comité de programmation LEADER soit dans l'incapacité, de notifier les subventions avant la fin du programme en 2021.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le principe de garantie des subventions LEADER dans les conditions définies ci-dessus (pour 17 283 € au total).
- Etablit que ces subventions seront versées à la condition que les dossiers de subvention LEADER soient sélectionnés par le comité de programmation et que le comité de programmation LEADER soit dans l'incapacité, de notifier les subventions avant la fin du programme en 2021.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-080-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°081

OBJET : FIN DU CREDIT-BAIL DE LA SOCIETE RH ENSEIGNES

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que le 21 octobre 2003, une convention de crédit-bail immobilier a été signée entre la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et la SARL RH Enseignes, pour un immeuble situé à Saint-Germain-la-Montagne et ayant pour vocation de recevoir l'activité de publicité peinte, d'impression numérique et de signalétique.
Le crédit-bail a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1et juillet 2003 pour se terminer le 30 juin 2018.
Ce crédit-bail confère à Monsieur René HATON, Gérant de la SARL RH Enseignes, la faculté d'acquérir, si bon lui semble, l'immeuble objet du bail.
Ainsi, par courrier reçu à la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté le 22 janvier 2018, M. René HATON a levé l'option d'achat. Par conséquent l'immeuble lui sera vendu moyennement le prix payable comptant de 1 euro HT. Les frais seront pris en charge par la SARL RH Enseignes. Les frais de notaire pour la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer tout document se référant à cette cession entre la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté et la SARL RH Enseignes aux conditions évoquées ci-dessus à la fin du crédit-bail en cours dont l'échéance est fixée au 30 juin 2018 et après avis de France Domaine ;
- Donne au Président les pouvoirs pour régulariser le transfert de patrimoine dans la nouvelle Communauté de Communes et ce, suite à la fusion des deux anciennes Communautés de Communes ;
- Dit que la recette sera prévue au budget annexe tous FADEL.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-081-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°082

OBJET : ZA 4 VENTS - VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE BIGNON DERVEAUX

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie expose qu'historiquement implantée sur la Commune de Belmont-de-la-Loire, l'entreprise Créations Bignon s'est installée dans l'atelier partagé n°3 de la ZA des 4 Vents, en février 2016. Cette entreprise a pour activité la création, la confection et la broderie de linge de maison. L'entreprise occupe donc actuellement, à la location, un bâtiment d'une superficie totale de 177 m² décomposée comme suit :
147 m² de locaux d'activités, 30 m² de bureaux et une mezzanine de 50 m² aménagée à la demande du dirigeant.
L'entreprise emploie aujourd'hui sur le site de Belmont-de-la-Loire, 9 personnes et les locaux actuels ne sont plus adaptés à l'évolution et au développement de son activité.
Ainsi, par courrier en date du 13 avril 2018, Monsieur Michel COLOMBIER, Dirigeant de l'entreprise, dénommée aujourd'hui Bignon Dervaux, a fait part de son souhait de se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie d'environ 1 000 m² afin de bâtir, l'année prochaine, un nouveau bâtiment de 400 m² (dont 100 m² de bureaux).
L'entreprise libèrerait l'atelier partagé n°3 qui restera disponible à la location pour une nouvelle activité.
Le terrain envisagé par Monsieur COLOMBIER se situe à l'entrée de la ZA des 4 Vents sur la parcelle actuellement cadastrée F 1578. Des travaux de terrassement de la plateforme pourraient être effectués au préalable par Charlieu Belmont Communauté. Par délibération en date du 15 avril 2015, le prix de vente de ce terrain, aménagé en plateforme, a été fixé à 13 € HT/m².

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- D'approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 1 000 m² utiles à l'entreprise Bignon Dervaux, sur la parcelle cadastrée F 1578 de la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire, au prix de vente de 13 € HT/m² utiles,
- Retient le devis de l'entreprise CHAVANY pour un montant de 22 191 € HT pour la réalisation d'une plateforme d'environ 3 500 m²,

- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du...15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-082-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°083

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISONNEE ADMR A ECOCHE

Madame la Vice-Présidente en charge du service à la population, rappelle que l'ADMR à Ecoche a ouvert depuis quelques années un espace de vie sociale, labellisé par la CAF, appelé la maisonnée et qui rayonne sur le pays de Belmont. Treize ateliers pour adultes et ou enfants sont proposés de façon régulière et parfois sous forme de stages. La structure porte le projet d'animation autour de l'accompagnement des aidants à l'échelle intercommunale (dans le cadre de la convention territoriale globale).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accorde une subvention de 1 000 € à l'ADMR du pays de Belmont dans le cadre de son activité la Maisonnée labellisée « espace de vie sociale » pour l'année 2018.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....03 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-083-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2018
Affichage : 03/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°084

OBJET : DEMANDE D'OCCUPATION MAISON DES SERVICES PAR LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Mme la Vice-président en charge de l'enfance jeunesse et du lien social informe le Conseil que la MJC de Charlieu gestionnaire du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) envisage de changer de locaux pour améliorer leur identification, travailler dans des bureaux plus adaptés, et réduire leurs dépenses locatives. Elle sollicite deux bureaux au sein de la maison des services 2 jours par semaine.
Des locaux sont effectivement disponibles à la maison des services. Pour la mise à disposition d'un bureau à usage exclusif et d'un bureau partagé le loyer pourrait être de 882 € annuels et les charges de 704 € annuels (avec échéances trimestrielles).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec la MJC de Charlieu selon les modalités décrites plus haut.
- Dit que les recettes seront à prévoir au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-084-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°085

OBJET : CONVENTION 2018 AVEC LA MISSION LOCALE.

Mme la Vice-présidente en charge des affaires sociales explique que le projet de convention 2018 a été transmis à la Communauté de Communes : le nombre de jeunes (16 -25 ans) suivis en 2016 pour notre territoire était de 321 alors que sur 2017 il était seulement de 277 jeunes. La communauté contribue depuis plusieurs années sur la base d'un montant de 85 € par jeune accompagné l'année précédente. La convention 2018 propose de reconduire cette formule soit un coût de 23 545 €
Les permanences sur rendez-vous présentent sur le territoire sont les suivantes : dans les locaux du Centre Médico-social à Charlieu (le 1er et 3ème lundi du mois en journée complète, le 2ème et 4ème lundi du mois le matin), une permanence à Pouilly Sous Charlieu (le 2ème et 4ème lundi du mois l'après-midi), ainsi qu'une permanence mensuelle à l'Espace Services de Belmont de la Loire (le 1er et 3ème jeudi du mois le matin).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention 2018 avec la Mission Locale
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-085-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°086

OBJET : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LA LOGEMENT (ADIL)

M. le Président explique que l'ADIL a remis son bilan annuel 2017 sur le secteur de Charlieu Belmont Communauté. L'ADIL est une association d'utilité publique, présidée par Mme Clotilde ROBIN et composée d'une pluralité des membres avec un collège offreurs de biens et services concourant au logement, un collège représentant des consommateurs et des usagers et un collège pouvoirs publics et organisations d'intérêt général.
Le personnel se compose de 4 juristes, 1 assistante, 1 chargé de mission pour l'animation du réseau de partenaires. Il y a plus de 12 000 consultations à l'année.
La cotisation sollicitée est de 0,11 € par habitant

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 32 voix pour et une abstention, le Conseil Communautaire :

- Adhère à compter de l'année 2018 à l'ADIL de la Loire à hauteur de 0.11 € par habitant.
- Dit que la dépense sera prévue au budget en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 04 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-086-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2018
Affichage : 04/05/2018

République Française –Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°087

OBJET : VALIDATION DE L'AVENANT AU PROTOCOLE DU POLE D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES RURAUX

M René VALORGE présente les éléments de cet avenant.

Dans le cadre de la délibération 2017/15 prise le 09 octobre 2017 portant sur la dissolution du PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes, le protocole de liquidation et l'annexe fixant la répartition des personnels les élus du PETR ont acté

- L'arrêt de l'activité du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »au 31 décembre 2017.
- La liquidation et signature de l'arrêté de dissolution du PETR suite au vote des comptes administratif et de gestion au printemps 2018

Il est nécessaire de se prononcer sur les modalités de liquidation du syndicat, notamment les modalités de répartition des résultats comptables, des restes à réaliser, de l'actif et du passif (immobilisations, biens, subventions d'équipement, trésorerie, etc).
L'avenant au protocole de liquidation suivant prévoit donc :

1. Résultats de clôture

Suite au vote du compte administratif et à celui du compte de gestion, il est fait état d'un résultat de clôture de 72 794,37 €.
Ce résultat est transféré à Roannais Agglomération.

2. Solde des recettes à encaisser

Roannais Agglomération est mandatée pour percevoir les subventions provenant de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'Europe et tout autre financeur qui restent à traiter.
L'état des recettes à encaisser se réparti comme suit :

ETAT	Référence attribution	OBJET	Montant
Sur dépenses 2017	AAP Accueil de nouvelles populations	FNADT sur dépenses PETR	7 817,87 €
		SOUS TOTAL	7 817,87 €

EUROPE	Référence attribution	OBJET	Montant
Sur Dépenses 2015	Accusé récept dde aide Leader - mesure 19.4 courrier du 22.03.16	Anim LEADER 2015 + Prestation animation	20 598,81 €
	Accusé récept dde subv mesure PDR 19.2 courrier du 03.01.16	Compagnonage	1 854,00 €
Sur Dépenses 2016	Accusé récept dépôt dde aide Leader 2014-2020 mesure 19.4 (courrier 21.03.16)	Animation et gestion LEADER	32 030,82 €
Sur dépenses 2017	LEADER	Animation LEADER par 4 agents (FEADER 80%)	62 010,68 €
	Espace TEST	Animation Espace Test (0,3 ETP FEADER à 64%)	9 220,80 €
	AAP Accueil de nouvelles population	FEDER sur dépenses PETR	19 544,67 €
		SOUS TOTAL	145 259,78 €

REGION	Référence attribution	OBJET	Montant
Sur Dépenses 2015		Animation PSADER	6 761,00 €
	1600980801-ROA026	Compagnonage	2 842,80 €
		SOUS TOTAL	9 603,80 €

ISARA	Référence attribution	OBJET	Montant
Sur dépenses 2017	Fondation du Patrimoine	TERRAE	1 741,67 €
		SOUS TOTAL	1 741,67 €

Europe	Référence attribution	OBJET	Montant
Sur dépenses 2017	AAP Accueil de nouvelles population	FEDER sur dépenses CCPU	12 495,62 €

3. Remboursements à effectuer

Roannais Agglomération est mandatée pour :

- Rembourser 15 088,50 € à l'Etat (FISAC) du fait d'un trop perçu dans le cadre de l'OCMMR tranche 3
- Reverser 12 495,62 € à la communauté de communes du Pays d'Urfé au titre d'une subvention FEDER perçue pour couvrir une partie des dépenses 2017 du Site de Proximité dans le cadre de l'Appel à Projet « Accueil de nouvelles populations »
- Conserver 186 000 € pour couvrir l'avance de trésorerie consentie par Roannais Agglomération dans le cadre de la fermeture de la ligne de Trésorerie du PETR au 31 décembre 2017.

4. Répartition du résultat final

Suite au décompte des recettes et des dépenses à réaliser, et en prenant en compte le résultat de clôture, le résultat final est de 36 128,98 €.

4.1 Conditions de répartition

Conformément à la délibération 2017/15 portant sur la dissolution du PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes, le protocole de liquidation et l'annexe fixant la répartition des personnels (article 5), la répartition du résultat est proposée comme suit :

Conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du PETR au 31 décembre 2017

Sur ce sujet, il est toutefois d'ores et déjà convenu les principes suivants :

La clé de répartition sera la même que celle qui a servi de base pour le calcul des contributions, à savoir les populations légales des communes en vigueur :

Intercommunalités	Nombre d'habitants (*)	%
Roannais Agglomération	100 670	63%
Forez Est	10 794	7%
Pays d'Urfé	5 138	3%
Charlieu Belmont Communauté	23 468	15%
Pays entre Loire et Rhône	13 765	8%
Vals d'Aix et Isable	6 024	4%
TOTAL	159 859	100%

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2017 (population municipale)
Date de référence statistique : 1er janvier 2014
Source : Insee, Recensement de la population 2014
(*) Seules les communes incluses dans le périmètre du PETR sont comptabilisées

4.2 Conditions de reversement

Un bilan financier sera adressé à chaque EPCI au 31 décembre de chaque année. Il fera apparaitre les recettes encaissées et celles en attente. A cette occasion, Roannais Agglomération remboursera les EPCI en fonction des montants préalablement encaissés.

Au niveau de l'actif immobilisé :

- Tous les biens nécessaires au bon fonctionnement du contrat de ruralité et des actions transversales (matériel de bureau et informatique) sont affectés à Charlieu Belmont Communauté
- Les autres biens sont affectés à Roannais Agglomération

Valeur nette comptable au 31/12/2017 : 10 704,95 €

N° INVENT.	Objet	Nature comptable	Date acquisition	Montant	Amort cumulés	VNC	Durée Amortis.	Destinataires
201535	Travaux platerie peinture cloison	2181	05/10/2015	2 618,40 €	523,68 €	2 094,72 €	10 ans	Roannais Agglomération
200810	Table caisson chaise	2183	31/12/2008	1 668,42 €	1 501,56 €	166,86 €	10 ans	Roannais Agglomération
201529	Ordi portable	2183	19/06/2015	1 055,10 €	422,04 €	633,06 €	5 ans	Charlieu Belmont Communauté
201537	Ordi CPTA F15N	2183	31/12/2015	1 096,61 €	438,64 €	657,97 €	5 ans	Roannais Agglomération
201638	Clé RGS 2	2183	24/02/2016	180,00 €	90,00 €	90,00 €	2 ans	Roannais Agglomération
201639	Logiciel M14 CLT	2183	24/02/2016	1 454,40 €	727,20 €	727,20 €	2 ans	Roannais Agglomération
201640	Clé	2183	24/02/2016	300,00 €	150,00 €	150,00 €	2 ans	Roannais Agglomération
201641	Clé RGS 2	2183	20/06/2016	180,00 €	90,00 €	90,00 €	2 ans	Roannais Agglomération
201742	2 ordi portables Fujitsu	2183	12/01/2017	3 176,74 €	- €	3 176,74 €	5 ans	Charlieu Belmont Communauté
201743	Logiciel CPTA	2183	31/03/2017	2 769,60 €	- €	2 769,60 €	2 ans	Roannais Agglomération
201536	Chaise bureau Synmix	2184	30/11/2015	186,00 €	37,20 €	148,80 €	10 ans	Roannais Agglomération
TOTAL				14 685,27 €	3 980,32 €	10 704,95 €		

Il n'y a pas de subvention d'investissement

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant au protocole de liquidation du PETR tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....15 MAI 2018
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALLORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180515-N2018-087-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2018
Affichage : 15/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX HUIT
Le 19 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 avril 2018 .

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno à M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à Mme DESBOIS Martine.

Election d'un secrétaire de séance : M FRACHISSE Robert (Ecoche)

N°2018/N°088

OBJET : PROGRAMME JARNOSSIN 2017-2020

Monsieur le Président rappelle l'engagement de Charlieu-Belmont Communauté dans le contrat de rivière Sornin Jarnossin / bassin versant du Jarnossin (2017-2021), et notamment le budget des actions inscrites au contrat de rivières pour le bassin versant du Jarnossin, pour un montant prévisionnel de :

* 678 141 € (volet B1 restauration, entretien, mise en défens …de cours d'eau)
*213 510 € travaux sur la continuité écologique (volet B1.1 travaux sur ouvrages simples et complexes
* 22 000 € étude avant travaux sur la morphologie du lit et des berges du Jarnossin à Nandax
* 140 000 € (volet C2.1 pour le poste d'animation du contrat sur le bassin du Jarnossin)
* 56 000 € en communication et sensibilisation (volet C1)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le programme prévisionnel sur le Jarnossin 2017-2020
- Approuve la répartition des participations entre Charlieu Belmont Communauté et la Roannaise de l'Eau (pour le territoire de Roannais Agglomération) suivant la clé de répartition établie lors des précédents contrats soit : Charlieu-Belmont communauté : 91.8 % et Roannaise de l'Eau 8.2 % (Coutouvre),
- Sollicite les subventions des différents financeurs : Agence de l'eau Loire Bretagne, Département de la Loire,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme pluriannuel sur le bassin versant du Jarnossin,
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du…27/04/18
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20180419-N2018-088-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2018
Affichage : 27/04/2018